

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-6 26SGADL0117

**SEANCE DU
25 JUIN 2026**

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 70</p> <p><u>Nombre de conseillers présents :</u> 56</p> <p><u>Date de convocation :</u> 19 juin 2026</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 30 juin 2026</p>

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 25 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Raymond DEVOS - 71230 SAINT VALLIER, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

VICE-PRESIDENTS

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - M. Frédéric BORNE - M. Samuel BRANDILY - Mme Laure BUFFENOIR THERY - Mme Solange CAPBER - M. Michel CHARDEAU - M. Gilbert COULON - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Jean-Michel DUFAUT - M. Christophe DUMONT - M. Rémi FALCAND - M. Frédéric FAUCHON - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - Mme Mélanie MAES - Mme Catherine MATRAT - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - M. Baptiste-Alexis PERRAUDIN - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent THOMASSET - M. Noël VALETTE - M. Fabrice VESVRES - M. Antoine WIECZOREK

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Eric COMMEAU
M. Jean-Louis SAVETIER
Mme BEURIER (pouvoir à M. Frédéric FAUCHON)
M. BONNAND (pouvoir à Mme Solange CAPBER)
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
Mme JETTE (pouvoir à M. Jean-Michel DUFAUT)
M. MARTI (pouvoir à M. Sébastien GAUTHERON)
M. MARTINON (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme NAUDIN (pouvoir à M. Laurent MILLIET)
Mme OSMAN (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme PAUCHARD (pouvoir à M. Guillain GILLIOT)
Mme PERNIN (pouvoir à M. Florian SARTARIN)
M. ROBERT (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme TRAVERS (pouvoir à Mme Florence BARBERY)

<p><u>OBJET :</u> Election de la 11ème conseillère déléguée</p>

<p><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 68</p> <p><u>Nombre de suffrages exprimés :</u> 61</p> <p><u>Nombre de bulletins blancs :</u> 7</p> <p><u>Nombre de bulletins nuls :</u> 0</p> <p><u>Majorité absolue :</u> 31</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 12 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Samuel BRANDILY



Vu les articles L.2122-7 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la composition du bureau d'un établissement public de coopération intercommunale et à l'élection des membres du bureau au scrutin secret et à la majorité absolue à trois tours ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2025-10-20-00003 en date du 20 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération d'élection de la Présidente en date du 16 avril 2026 ;

Vu la délibération relative à la détermination des membres du bureau en date du 16 avril 2026,

Vu la délibération relative à la modification de la composition du bureau en date du 25 juin 2026,

Le rapporteur expose :

« Les articles L.2122-7 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales disposent que l'élection des membres du bureau intervient selon les mêmes modalités de scrutin et de quorum que l'élection du Président, soit au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est précisé que la composition du bureau communautaire n'est pas nécessairement paritaire.

Il vous est donc proposé de procéder à l'élection de la 11^{ème} conseillère déléguée selon les modalités de vote qui viennent de vous être présentées.

Je vous rappelle que conformément à l'article 8 du règlement intérieur du conseil de communauté, les fonctions de scrutateurs sont dévolues aux 2 membres les plus jeunes du conseil de communauté, de sexe opposé.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

Après que Mme Isabelle LOUIS ait présenté la candidature de Madame Stéphanie PINTO PEREIRA :

- De désigner Monsieur Guillain GILLIOT et Madame Céline JACQUET en qualité de scrutateurs ;

LE CONSEIL,
Après organisation du scrutin,
DECLARE

- Après un vote à bulletin secret, et à la majorité absolue l'élection de Madame Stéphanie PINTO PEREIRA au premier tour de scrutin en qualité de 11^{ème} autre membre du bureau.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 30 juin 2026
et publié, affiché ou notifié le 30 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'I' followed by a horizontal line and a small flourish.

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in black ink, identical to the one in the first block, consisting of a stylized, cursive 'I' followed by a horizontal line and a small flourish.

Le secrétaire de séance,

Samuel BRANDILY

A handwritten signature in black ink, starting with a large, stylized 'B' followed by a long, horizontal, slightly wavy line.

DÉPARTEMENT
71

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE

Élection d'un 11^{ème} conseiller
délégué

ARRONDISSEMENT
711

Effectif du conseil

70

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN 11^{ème} conseiller délégué

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-CINQ du mois de juin à 18 heures 30 minutes, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1^{er} de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Étaient présents les délégués syndicaux ou conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué/conseiller par case) :

BARBERY Florence	FAUCHON Frédéric	MILLIET Laurent
BARNAY Béatrice	FOURRIER Thomas	
	GAUTHERON Sébastien	
	GILLIOT Guillain	
BORNE Frédéric	GIRARDON Jean	
BRANDILY Samuel	GRAND Christian	PERRAUDIN Baptiste-Alexis
PINTO-PEREIRA Stéphanie	GRONFIER Gérard	PERRIN Viviane
BUFFENOIR THERY Laure	JACQUET Céline	PHILIBERT Alain
BUISSON Thierry	JARROT Marie-Claude	PLOCINICZAK Christine
CAPBER Solange	JAUNET Jean-François	POLITI Cyrille
CASSIER Yohann		REPY Marc
CHARDEAU Michel	JOUANNE Dominique	
	LANDRE Charles	SALCE Enio
	LATINO Sébastien	SANVERT Arnaud
CORDELIER Chantal	LOUIS Isabelle	SARTARIN Florian
COULON Gilbert	LUARD Jean-Paul	SAVETIER Stephan
DARROUX Christian	MAES Mélanie	SEVIN Anne
DOUHERET Magali		SIVIGNON Aurélie
DUFAUT Jean-Michel		THOMASSET Laurent
DUMONT Christophe	MATRAT Catherine	
DURAND Gérard	MESSOUSSA Mohamed	VALETTE Noël
FALCAND Rémi	MEUNIER Alexandra	VESVRES Fabrice
FALLOURD Pascale	MIKOLAJSKI Guy	WIECZOREK Antoine

Absents (préciser s'ils sont excusés) : BEURIER Tiffany (pouvoir à Monsieur Frédéric FAUCHON)
BONNAND Nicolas (pouvoir à Madame Solange CAPBER)
CHAVOT Michel (pouvoir à Monsieur Michel CHARDEAU)
COMMEAU Eric
JETTE Catherine (pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUFAUT)
MARTI David (pouvoir à Monsieur Sébastien GAUTHERON)
MARTINON Daniel (pouvoir à Charles LANDRE)
NAUDIN Emilie (pouvoir à Monsieur Laurent MILLIET)
OSMAN Sandra (pouvoir à Guy MIKOLAJSKI)
PAUCHARD Florence (pouvoir à Guillain GILLIOT)
PERNIN Anne (pouvoir à Monsieur Florian SARTARIN)
ROBERT Alain (pouvoir à Monsieur Jean-François JAUNET)
SAVETIER Jean-Louis
TRAVERS Carine (pouvoir Florence BARBERY)

Photocopier cette page par autant de membre du bureau à élire

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de Madame Isabelle LOUIS élu(e) présidente, le conseil communautaire mêmes modalités que la présidente (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

La présidente a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 25 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

3.1. Élection du onzième autre membre du bureau

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 68
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 61
- f. Majorité absolue 31

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Commeu Éric Stéphanie PINTO PEREIRA Beurier Tiffany	13 47 1	Treize quarante-sept un

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

¹ Supprimer les 3 1 2 et 3 1 3 si l'élection a été acquise au premier tour

² Supprimer le 3 1 3 si l'élection a été acquise au deuxième tour

3.1.4. Proclamation de l'élection du onzième membre du bureau

Madame Stéphanie PINTO-PEREIRA a été proclamée Onzième MEMBRE DU BUREAU et immédiatement installé(e).

5. Observations et réclamations ³

M. Frédéric BORNE, le secrétaire de séance désigné en début du conseil
a dû partir avant la fin du conseil pour des raisons impérieuses.
Il a été remplacé par M. Samuel BRANDILLY.
Le procès-verbal a donc été signé par deux secrétaires.

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 25 juin 2026, à19..... heures,22.....
minutes, en double exemplaire ⁴ a été, après lecture, signé par la présidente, les assesseurs et le secrétaire.

La présidente,




Les assesseurs,


Guillaume Gilliot



JACQUET Céline



Le secrétaire,



Samuel Brandilly



³ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations »

⁴ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat du groupement avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.